



## Liste de priorité – Personnel de soutien SEPB Procédure - Précision sur mes intérêts

Selon les dispositions prévues à l'entente locale, la Commission a l'obligation de contacter, par ordre d'ancienneté, toute personne inscrite sur la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien lorsqu'elle désire combler une affectation de 21 jours et plus. Par contre, la Commission est libérée de cette obligation lorsqu'une personne est radiée de la liste de priorité après avoir refusé une affectation.

Considérant le fait que certaines personnes peuvent avoir des préférences quant aux affectations et afin d'éviter de contacter des personnes pour leur offrir des affectations pour lesquelles elles n'ont pas d'intérêt, l'entente locale permet, durant la période de validation, soit du 30 novembre au 15 janvier, à une personne inscrite sur la liste de priorité d'indiquer les caractéristiques des affectations qu'elle accepterait. Ainsi, cette personne s'assure que la Commission la contactera uniquement pour des affectations pour lesquelles elle a un intérêt et évite que son nom soit radié de la liste parce qu'elle aurait refusé une affectation qui ne l'intéressait pas.

Pour vous prévaloir de cette option, voici la procédure à suivre :

1. À compter du 1<sup>er</sup> décembre, vous procurer le formulaire « Précision sur mes intérêts » disponible sur le site intranet de la Commission scolaire à la UNE « Liste de priorité SEPB au 30 novembre 2014 – Précision sur mes intérêts »;
2. Remplir le formulaire en y indiquant vos coordonnées et en y précisant, s'il y a lieu, vos préférences quant à :
  - a. au nombre d'heures par semaine;
  - b. aux préférences de lieux de travail;
  - c. aux préférences de clientèle;
  - d. aux types de classes spéciales.
3. Transmettre le formulaire dûment complété à l'attention du secteur soutien, du Service des ressources humaines par courrier interne au plus tard le 15 janvier.

S'il arrivait qu'une personne soit appelée pour une affectation qui ne répondait pas aux préférences inscrites au formulaire, elle pourrait refuser cette affectation sans que son nom soit radié de la liste de priorité. Si, par contre, une affectation répondant à ses intérêts lui était offerte et que la personne refusait, elle verrait son nom radié de la liste de priorité en vigueur.

Par ailleurs, les personnes n'ayant pas rempli le formulaire « Précision sur mes intérêts » seront considérées comme désirant toutes affectations disponibles pour lesquelles elles possèdent les qualifications nécessaires et seront appelées selon les modalités de rappel prévues. Ces personnes verraient alors leur nom radié de la liste de priorité en vigueur.

Une radiation d'un nom de la liste de priorité pour refus d'affectation ne signifie pas que la personne ne puisse plus travailler à la Commission mais bien que cette dernière n'a plus l'obligation d'offrir une affectation selon les dispositions de la liste de priorité durant la validité de ladite liste. Il est donc possible que la Commission contacte de nouveau les personnes dont le nom est radié dans le cas où :

- la liste serait épuisée et qu'une affectation demeure disponible.
- l'affectation à combler soit moins de 21 jours.

**À NOTER QUE LA LISTE DE PRIORITÉ EST ACTUELLEMENT AFFICHÉE POUR VALIDATION JUSQU'AU 15 JANVIER 2015.  
ELLE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTRANET DE LA COMMISSION SCOLAIRE.**

## Liste de priorité – Personnel de soutien SEPB Formulaire - Précision sur mes intérêts

Ce formulaire permet de préciser les caractéristiques des affectations de 21 jours et plus que vous accepteriez et assure ainsi qu'une personne soit contactée pour ces affectations uniquement. Ainsi, conformément l'article 2-3.21 de l'entente locale, tout refus d'un poste correspondant aux caractéristiques indiquées dans le présent formulaire entraînera votre radiation de la liste de priorité. Nous vous invitons donc à compléter ce formulaire avec le plus grand soin.

Nom de la personne salariée : \_\_\_\_\_ Matricule : \_\_\_\_\_

### Caractéristiques des affectations que vous accepteriez :

a) Nombre d'heures par semaine

Nombre d'heures minimum : \_\_\_\_\_ Nombre d'heures maximum : \_\_\_\_\_

b) Préférences de lieux de travail

- |   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Formation professionnelle (FP) | <input type="checkbox"/> Primaire               | <input type="checkbox"/> Secondaire |
| <input type="checkbox"/> Éducation des adultes          | <input type="checkbox"/> Centres administratifs |                                     |

c) Préférence de clientèle (si applicable)

- Soutien à l'intégration

d) Type de classes spéciales

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Difficulté grave d'apprentissage (DGA)  | <input type="checkbox"/> Troubles de comportement (TC2) | <input type="checkbox"/> Accueil                |
| <input type="checkbox"/> Déficience intellectuelle légère (DIL)  | <input type="checkbox"/> Troubles de comportement (TC3) | <input type="checkbox"/> DIL-TC                 |
| <input type="checkbox"/> Déficience intellectuelle moyenne (DIM) | <input type="checkbox"/> Développement                  | <input type="checkbox"/> CASA (adap.socio-aff.) |
| <input type="checkbox"/> Déviation multiple (DM)                 | <input type="checkbox"/> Communication                  | <input type="checkbox"/> Déficience auditive    |
| <input type="checkbox"/> Stimulation précoce                     | <input type="checkbox"/> Relation                       | <input type="checkbox"/> Phénix                 |
| <input type="checkbox"/> Kangourou                               |   |   |

**J'accepte les termes et conditions du présent formulaire et comprends que tout refus d'un poste répondant aux caractéristiques énoncées ci-dessus entraînera la radiation de mon nom de la liste de priorité en vigueur.**

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne salariée

\_\_\_\_\_  
Date

Vous trouverez le descriptif des types de classes spéciales à l'adresse suivante : [www.csmv.qc.ca](http://www.csmv.qc.ca)